

SFO - Section des bourses, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 54 40
f +41 32 420 54 41
bourses@jura.ch

Aux autorités communales de la
République et Canton du Jura

Delémont, juillet 2019

Bourses pour l'année de formation 2019-2020 : informations aux communes

Madame/Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur,

Pour la prochaine année de formation, nous faisons à nouveau appel à votre collaboration afin que vos concitoyen-ne-s (parents et requérant-e-s) bénéficient des informations nécessaires concernant les dispositions prises par l'Etat pour encourager l'apprentissage ou la poursuite des études après la scolarité obligatoire.

Procédure

Nous vous rappelons que la taxation prise en compte pour l'année de formation 2019-2020 est celle de l'année 2018.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} août 2018, les délais pour présenter une demande sont les suivants :

- ▶ **le 31 janvier 2020** pour les formations débutant entre août et novembre 2019 ;
- ▶ **le 30 avril 2020** pour les formations débutant en janvier ou février 2020 ;
- ▶ **le dernier jour du stage** pour les **stages linguistiques**.

Documents d'information à disposition des communes

Nous nous permettons de vous rappeler que vous avez un rôle très important à jouer dans la procédure d'octroi des aides à la formation par les contacts directs que vous entretenez avec vos administré-e-s. C'est pour cette raison que l'ordonnance concernant les subsides de formation prévoit, pour les communes, une obligation d'information sur la base de la documentation fournie par la Section des bourses.

Afin que vous puissiez remplir votre mission, nous vous remettons en annexe divers documents que nous vous prions de bien vouloir distribuer et/ou afficher.

Site Internet

Nous vous rappelons l'existence de notre site internet qui contient les informations de base relatives à l'octroi des subsides de formation. Les intéressés y trouveront une brochure d'informations générales concernant les subsides de formation, un système de foire aux questions (FAQ) ainsi que deux exemples de demandes complètes.

L'adresse du site est toujours identique :

www.jura.ch/bourses.

Formulaires

Tous nos formulaires se trouvent sur notre site internet (cf. adresse ci-dessus) et peuvent être imprimés directement. Les étudiant-e-s doivent les remplir et nous les retourner signés. Des exemplaires supplémentaires sous format papier peuvent nous être commandés en tout temps. A noter que les écoles jurassiennes reçoivent également une information de notre part.

Trop souvent, les demandes de bourses qui nous arrivent sont incomplètes. Nous vous prions de rendre attentifs les requérant-e-s au fait qu'une demande incomplète occasionne un travail supplémentaire et ralentit ainsi le traitement des dossiers.

Nous vous remercions de l'attention particulière que vous accorderez à la présente et demeurons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur le Maire, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Fanny Franc
Cheffe de section

Annexes :

- 1 brochure "Informations générales concernant les subsides de formation"
- 1 papillon "Informations sur les subsides de formation"
- 1 papillon "Stages linguistiques"